

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 28 août 2014 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1417616A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 15 juillet 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le capitaine Franck Maury (NIGEND: 123883 – NLS: 5243606 – NID: 8263040823) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans, du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2017 inclus, en qualité d'officier de liaison, chef du pôle de la sécurité publique et coordinateur de la zone de sécurité prioritaire à la préfecture de la région Auvergne – préfecture du Puy-de-Dôme à Clermont-Ferrand.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au sein de la préfecture de la région Auvergne – préfecture du Puy-de-Dôme, sise 18, boulevard Desaix, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par la région de gendarmerie d'Auvergne. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 août 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale par suppléance,*

J.-C. GOYEAU